

COMMUNE DE BEX



---

**RÈGLEMENT COMMUNAL  
DES SÉPULTURES ET DU CIMETIÈRE**

---

**Annexe 1  
TARIF DES INHUMATIONS**

---

## Concessions

Concession tombe simple, durée 50 ans	fr.	2'500.--
Concession tombe double, durée 50 ans	fr.	4'500.--
Concession tombe triple, durée 50 ans	fr.	6'500.--
Concession tombe quadruple, durée 50 ans	fr.	8'500.--
Prolongation d'une concession, durée 20 ans, par tombe		½ tarif de la concession
Concession d'une urne simple, durée 50 ans	fr.	500.--
Concession d'une urne double, durée 50 ans	fr.	1'000.--
Concession d'une urne triple, durée 50 ans	fr.	1'500.--
Concession d'une urne quadruple, durée 50 ans	fr.	2'000.--
Prolongation d'une concession, durée 20 ans, par urne		½ tarif de la concession

## Tombes à la ligne

Personne domiciliée ou décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	1'200.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	800.--

## Urnes à la ligne

Personne domiciliée ou décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	800.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	600.--

## Urnes cinéraires déposées ou scellées sur la tombe d'un proche parent

Personne domiciliée et décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	600.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	400.--

## Dépôt des cendres dans l'urne cinéraire commune « Jardin du Souvenir »

Personne domiciliée et décédée à Bex		Gratuit
Personne domiciliée à Bex, mais décédée à l'extérieur		Gratuit
Personne non-domiciliée à Bex, mais qui y est inhumée	fr.	200.--
Enfant non-domicilié à Bex, mais qui y est inhumé	fr.	100.--
Plaquette avec prénom, nom, années de naissance et de décès	fr.	250.--

## Exhumation d'un corps

Pour toute personne exhumée

fr. 3'000.-- + frais effectifs

## Participation communale

Forfait facturé par les entreprises de pompes funèbres  
pour chaque sépulture

fr. 210.--

Bex, le 15 février 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  A. Cherubini

Le Secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' in the top two and 'DE BEX' at the bottom. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE BEX' at the top and 'LIBERTÉ ET PATRIE' at the bottom.

Approuvé par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, le





The seal of the Department of Health and Social Action is oval-shaped. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' in the top two and 'DE BEX' at the bottom. The outer ring of the seal contains the text 'DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE' at the top and 'DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ' at the bottom.